



TULLE, le 25 août 2017

Après une pause estivale qui je le souhaite, a été des plus agréables, nous nous retrouverons
LE LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017,
à partir de 8 H 30 pour vivre ensemble une nouvelle année scolaire. Les élèves de Primaire seront
accueillis sur la cour du bas pendant que les maternelles pourront découvrir leurs classes.

I - PRESENTATION DU PERSONNEL

Chef d'Etablissement :

Mme Béatrice PAGEGIE

Les enseignants:

Melle	Julie	FINDELING	C.M.2
Mme	Brigitte	NOUHAUD	C.E.2
Melle	Victorine	BEUFILS	C.E.1/C.M.1
Melle	Ophélie	FOURNET-FAYARD	GS (congé maternité de sept à janv). Remplacement assuré par Mme Béatrice BOURDESOLLE
M	José	BRANCO BARBOZA	CP/CE1
Melle	Marion	MARTIN	T.P.S./P.S.
Melle	Eléonore	WICQUART	T.P.S./M.S.
Melle	Julie	MEILHAC	½ regroupement d'adaptation

Aides-Maternelles :

Mme Anne-Elsa CORSAN
Melle Célia DAUBEC

Employée de Vie Scolaire :

Melle Esther BASUKI
Mme Elisabeth DELPEYROUX
Melle Laetitia FAVA
Mme Delphine LACROIX-RAVEL

Cuisinière :

Mme Jacqueline MONS

Secrétariat /Comptabilité :

Melle M. Christine CHATEAU

Agents d'entretien :

Mme Jessica MAUGEIN
M. Guillaume JOUQUAND
Melle Charlie MOTHARD

Le chef d'établissement se tient à la disposition des familles les lundis toute la journée, mardis après-midi, mercredis sur rendez-vous, jeudis après-midi. Melle FINDELING assurera les urgences pendant l'absence du chef d'établissement.

II - LES HORAIRES

	7H15 - 8H30	8H45 - 12H00	DEJEUNER	13H30 - 16H30	16H45 - 19H00
L.M.J.V.	Garderie	Classe	Accueil des externes à partir de 13H20	Classe	Etude - Garderie
Mercredi	7H15	-	18H00	(s'inscrire chaque lundi sur le tableau en maternelle ou auprès d' Anne-Elsa)	

Nous vous remercions de respecter ces horaires pour le bon déroulement de la vie de l'école. En raison de consignes de sécurité, la porte d'entrée sera fermée à **8 H 45** et à **13 H 30 précises**. Une sonnette sera à votre disposition à côté du grand portail.

III - LA VIE SCOLAIRE

Notre école est un établissement catholique d'enseignement sous contrat avec l'état. L'enseignement catholique est associé au service public d'éducation pour y apporter sa contribution originale («son caractère propre» selon la loi Debré 1959). Les enseignants payés par l'état possèdent les mêmes diplômes que ceux de l'enseignement public et l'école dispense les programmes élaborés par l'Education Nationale. Le personnel non enseignant (A.S.E.M., personnel de service et d'administration) est rémunéré par l'O.G.E.C. (Organisme de gestion des écoles catholiques).

LES CLASSES MATERNELLES

Le matin, l'accueil des enfants de Maternelle (PS/MS/GS) se fera jusqu'à 8 H 30 en salle de jeux, puis jusqu'à **8 H 45** en classe, l'après-midi, à partir de 13 H 20, dans la salle de jeux pour la sieste pour les P.S. et M.S. et sur la cour des primaires pour les **G.S.**

Voici quelques souhaits des maîtresses :

- marquer les vêtements pour éviter les pertes (même en primaire)
- ne pas apporter de jouets personnels (petites voitures, balles, poupées, etc...) sauf les doudous pour la sieste
- prévoir une serviette pour le déjeuner à la cantine

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES (A.P.E.L.)

L'A.P.E.L. souhaite rencontrer les familles plus largement et vous propose son **ASSEMBLEE GENERALE**

LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017, de 8 H 45 à 10 H 30.

Il y aura classe pour les enfants de 8 H 45 à 10 H 30, puis une garderie sera assurée de 10H 30 à 12 H 00 (pendant les réunions de classe).

RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTES

Une grande collaboration doit s'instaurer entre la famille et l'école. Les enseignantes et le chef d'établissement vous recevront sur rendez-vous lorsque vous en exprimerez le désir.

Une réunion à laquelle les parents sont vivement invités à assister aura lieu dans chaque classe LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017 :

10 H 45 - 11 H 45 : TPS-PS/TPS-MS/GS/CP-CE1/CE2/CE1-CM1/CM2

D'ici Toussaint, des rencontres individuelles vous seront proposées.

LE CAHIER DE LIAISON

Pour une meilleure communication entre l'école et la famille, le cahier de liaison fonctionne dès la maternelle. Les circulaires seront collées sur le cahier et votre signature est obligatoire sur chaque document transmis. Vous pourrez y écrire toutes les remarques ou demandes que vous souhaitez faire à l'enseignante. En Primaire, il devra toujours être dans le cartable des enfants. En Maternelle, les cahiers seront regroupés dans la salle de jeux et distribués aux enfants pour chaque information. Egalement, nous utilisons régulièrement les envois par mail pour les circulaires les plus courantes.

MANUELS SCOLAIRES

Tous les manuels scolaires sont prêtés gratuitement. Nous demandons aux familles de bien vouloir vérifier l'état de chaque manuel remis aux élèves et de le couvrir proprement. Les livres abîmés ou perdus seront à la charge des familles.

Une somme forfaitaire est demandée pour les fournitures collectives (peinture, papier). Les fournitures seront facturées sur le relevé annuel pour tous les élèves.

EDUCATEURS SPORTIFS MUNICIPAUX

C'est avec un grand plaisir que nous accueillerons M. FAUVEL et M. CHARBONNEL, éducateurs sportifs mis à disposition par la ville de Tulle pour assurer des ateliers tels qu'athlétisme, vélo, course d'orientation, rugby...

PISCINE

Comme les années passées, d'après les instructions officielles, le cycle natation est proposé aux enfants de cycle 2 et cycle 3. L'ensemble des élèves se rendra au Centre aquarécréatif au **deuxième trimestre**.

CHANT CHORAL

Nos élèves participeront également cette année au chant choral avec l'ensemble des écoles de Tulle, avec Jérôme DEVAUD comme chef de chœur.

PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE

Comme les années passées, vos enfants pourraient pratiquer leur instrument le jeudi après-midi de 13 H 15 à 15 H 00. Ils seront alors véhiculés par un bus. Vous devez au préalable avoir procédé à l'inscription au conservatoire, avoir convenu du créneau disponible avec le professeur et enfin remplir l'attestation d'autorisation de transport auprès du chef d'établissement **avant le 15 septembre 2017, en n'oubliant pas de préciser l'horaire, le nom du professeur, la salle et l'instrument**.

REGLEMENT DES FACTURES

Comme chaque année, une facture annuelle sera établie. Vous choisirez ensuite un règlement en 10 prélèvements ou bien selon le dispositif prévu dans le règlement financier.

ASSURANCE

Nous vous informons avoir souscrit un contrat groupe d'assurance scolaire auprès de Saint-Christophe assurances pour tous les élèves de l'école.

Cette couverture offre des prestations et des garanties complètes afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace parents de Saint-Christophe assurances : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information regroupant les garanties, la définition des exclusions et le tarif pour lesquels votre enfant est protégé.

RELATIONS ENTRE LES ELEVES

Des problèmes (disputes, bagarres, vols, trocs, autres...) peuvent se produire entre enfants au sein de l'école (classe, cour de récréation) ou sur les trajets. La plupart sont repérés par les maîtresses ou les surveillantes. Certains peuvent les signaler à l'enseignante de votre enfant ou au chef d'établissement. Dans les deux cas, ils seront **écoutés avec bienveillance, étudiés ou traités dans un souci de justice pour tous**. Des sanctions pourront être prises si la gravité des actes incriminés l'exige.

Nous souhaitons ardemment que tout problème rencontré à l'école soit **réglé à l'école par l'intermédiaire des enseignantes ou du chef d'établissement et non pas de famille à famille ni directement auprès de l'enfant**.

ANNIVERSAIRES

Pour les enfants de PRIMAIRE qui souhaitent fêter leurs anniversaires à l'école, nous souhaitons qu'ils soient regroupés LE PREMIER VENDREDI de chaque mois. Nous commencerons LE VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017 pour les enfants nés en juillet, août et septembre

MEDICAMENTS

Selon les recommandations du Ministère de l'Education Nationale, aucun médicament ne sera administré à l'école par le personnel, sauf si l'état de santé de l'enfant nécessite un P.A.I. (projet accueil individualisé) élaboré par le médecin scolaire.

IV - MESURES RELATIVES A LA SECURITE

Les mesures en vigueur du plan vigipirate sont reconduites.

V - LES SERVICES

RESTAURATION

Prix occasionnel du repas (Maternelle/Primaire) : 6.00 euros

Pour les enfants déjeunant régulièrement à la cantine, la facturation sera annualisée (67,60/mois en Maternelle et 74,90/mois en Primaire). **Le remboursement des repas sera envisagé dans le cas d'absence médicale de plus d'une semaine et justifiée par un certificat.**

GARDERIE/ETUDE

La garderie ouvre ses portes à 7 H 15 en maternelle ; une 'étude est assurée par la surveillante de 8 H 00 à 8 H 20 en primaire.

Le soir, les deux études seront assurées par les enseignantes ou personnel de surveillance de 16 H 45 à 17 H 45 dans les salles de classe. Une étude est proposée à nos anciens élèves de C.M.2. (le signaler auprès du secrétariat).

VI - PASTORALE

- **culture religieuse** (de la Maternelle au C.M.2) : notre école catholique est au service des enfants et de leur famille. A ce titre, elle a un caractère propre, une mission auprès des enfants. Si elle propose, elle n'impose pas la culture religieuse. Des temps forts préparés avec les enfants permettent tout au long de l'année d'accueillir, de fêter, de célébrer.

- **catéchèse** (C.E.2 / C.M.1 / C.M.2) : la catéchèse accompagne les enfants vers la 1^{ère} communion.

En tant que parent vous souhaitez peut-être vous joindre à l'équipe des catéchistes qui a besoin de l'investissement d'un plus grand nombre de parents. Les documents actuels sont très bien faits et permettent à quelqu'un qui débute d'être opérationnel assez vite. Pour d'autres renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignante de votre enfant ou bien la responsable de la catéchèse sur Tulle.

- **baptême** : depuis plusieurs années, de nombreux enfants ont manifesté le désir de recevoir le sacrement de baptême. Aussi, un nouveau groupe d'enfants se met en route à la rentrée. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher du chef d'établissement.

VII - VACANCES

Vacances de TOUSSAINT	du vendredi 20 octobre 2017 après la classe au lundi 6 novembre 2017 le matin
Vacances de NOEL	du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au lundi 8 janvier 2018 le matin
Vacances d'HIVER	du vendredi 9 février 2018 après la classe au lundi 26 février 2018 le matin
Vacances de PRINTEMPS	du vendredi 6 avril 2018 après la classe au lundi 23 avril 2018 le matin
Pont de l'ASCENSION	du lundi 7 mai 2018 après la classe au lundi 14 mai 2018 le matin
Vacances d'ETE	6 juillet 2018

ATTENTION : COURS
(rattrapage du vendredi 11 mai)

le samedi 16 septembre 2017 de 8H45 à 12H00
le mercredi 2 mai 2018 de 8H45 à 12H00

Merci de votre confiance et de votre participation. Très bonne année à tous.

**Le Chef d'Etablissement,
Béatrice PAGEGIE**